



CONSEIL MUNICIPAL DE CAPINGHEM

Procès-Verbal du 9 JUIN 2023

Présents : M MATHON, MME FICHELE, M TRICOIT, MME PARABOSCHI, M WHIDEN, MME DUMORTIER, MME OUDAERT, MME ROUBAUD, MME UDRY, M AGNIERAY, M VAN LATHEN

Absents excusés avec pouvoir : M DUCOURAU PV MME FICHELE, MME TRAPASSO PV MME OUDAERT, MME TREDEZ PV M VAN LANTHEM, M MOUCHON PV M MATHON, M KIMOUR PV MME ROUBAUD, MME BILOIR PV MME PARABOSCHI, MME BAUDOUIN PV M TRICOIT, M CABY PV M WIDHEN

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : MME. FICHELE

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin, à 19 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

M. le Maire ouvre la séance et propose que M. DUCOURAU soit désignée secrétaire de séance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. DUCORAU procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance peut démarrer.

TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2024

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury criminel 2024. Tirage au sort selon le liste électorale 2023

Monsieur le Maire rappelle que les personnes de moins de 23 ans ne sont pas retenues ainsi que les personnes de plus de 70 ans.

Titulaires :

- Monsieur Georges FAYADE / 6 allée des alouettes 59160 CAPINGHEM
- Monsieur Jean-Marie RENAUD / 4 rue du bourg 59160 CAPINGHEM

Suppléant :

- Monsieur Aurélien DHELLEMES – 4A allée des ormes 59160 CAPINGHEM
- Monsieur Benjamin VANNOBEL – 5 rue Léonard de Vinci apt 35 59160 CAPINGHEM

ELECTION SENATORIALES 2023

Monsieur le Maire passe aux élections sénatoriales 2023. Le conseil municipal doit élire une liste de 5 délégués titulaires et 3 suppléants leur permettant de voter le 24 septembre 2023.

Une seule liste est déposée, la proposition est la suivante

- Madame FICHELLÉ MARIE CLAUDE
- Monsieur MATHON CHRISTIAN
- Madame PARABOSCHI VERONIQUE
- Monsieur WIDHEN THIERRY
- Madame ROUBAUD NATHALIE
- Monsieur KIMOUR ABDELKADER
- Madame DUMORTIER SOPHIE
- Monsieur TRICOIT ANTOINE

Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vu l'arrêté préfectoral DCL BRE 2020 058 du 30 juin 2020,

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

Il s'agit de Mme K. UDRY et M. J. AGNIERAY pour les plus jeunes et Mme MC FICHELLÉ et M. F VAN LAETHEM pour les anciens.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des 5 délégués titulaires

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 19
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 19
- ✓ Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

MC FICHELLÉ, Ch. MATHON, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, N. ROUBAUD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire indique une suspension de séance pour la question parité homme/femme pour les suppléants.

Après contact avec la Préfecture, la parité doit être respectée même pour les suppléants.

Monsieur le Maire indique la reprise de séance.

Election de 3 délégués suppléants :

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 19
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 19
- ✓ Majorité absolue : 10

Ont obtenu : M. A. KIMOUR – Mme S. DUMORTIER – M. A. TRICOIT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023- CM2023-06-D.02

Monsieur le Maire présente le PV du Conseil Municipal du 5 avril 2023. Aucune modification est à apporter

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLUS ARRETE LE 10 FEVRIER 2023 – CM2023-06-D03

Monsieur le maire propose d'ajouter les modifications et les nouveaux ajustements selon la commission urbanisme élargie du 8 juin 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le débat reste ouvert.

Monsieur le maire liste les propositions :

- Proposition de 5 hectares de réserves foncières décomposé pour 2.5 hectares pour le parc et 1.5 hectares (coté Humanicité) pour un équipement sportif et 1 hectare (côté mairie) pour un équipement municipal. Les équipements reviendront à la commune
- Mentionner dans l'OAP les 57 000 m² de surface de plancher à 0.7 autour du métro saint Philibert et 0.5 pour la suite du projet becquerie
- La surface effectivement réalisée devra s'approcher autant que faire se peut des 57 000 m²
- Une Halle couverte s'installera sur le parc des 2.5 hectares
- En termes d'implantations d'activité économique et/ou social/médico-social,
 - Dans texte actuelle de l'OAP, l'implantation est située au nord,
 - Les membres de la commission urbanisme propose que l'activité économique s'installe le long de la rocade, les bâtiments serviront de mur anti-bruit.
 - Les établissements de soins ne seront pas installés le long de la rocade et seront situés côtés champs
- La commune souhaite ajouter entre 15 et 20% d'activité économique sur le territoire
- Transition douce en termes de hauteur
- Hauteur maximale se situant au plus près du quartier Humanicité
- En page 4, supprimer « sud de la zone » (insertion projet dans son environnement)

- Sur le plan, demande des précisions au sujet de la légende notamment les hachures vertes qui représenteraient le traitement paysagé des franges
- En page 4, chapitre aspect urbain, architectural et paysage, il est demandé d'ajouter à la 1^{er} phrase : de préférence des briques et tuile suivant l'architecture locale
- Rejet des eaux usées,

Monsieur le Maire ajoute également la proposition d'un planning de phasage.

Madame Udry revient sur la problématique du rejet des eaux usées sur Capinghem et demande si un retour des services de l'UTML a été effectué.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas reçu de retour des services de l'UTML et propose de l'indiquer dans l'OAP.

Monsieur Van Laethem apporte des informations complémentaires notamment sur l'OAP partie thématique aménagement. Il indique que la construction pourra être effective après le vote du PLU3 et que l'échéancier n'est pas prévu.

Monsieur le Maire souligne que l'arrivée future des enfants sera évidemment pris en charge la commune. La municipalité fera le nécessaire.

Madame Udry ajoute que le projet Becquerie est le projet le plus important de la MEL, il est donc nécessaire de définir des limites.

Monsieur Van Laethem revient sur la protection phonique. Il apparaît une incompatibilité entre le plan et le texte. Les orientations ne se substituent pas aux nuisances phoniques, c'est un plus.

Madame Udry ajoute que le projet Becquerie doit être harmonieux avec un parcours résidentiel adapté et moins de logement prévu.

Monsieur le Maire explique qu'il ne faut pas se focaliser sur le nombre de logements mais sur l'ensemble du projet. Monsieur le Maire souligne l'utilité de visiter certains quartiers avec une densité équivalente sur le territoire de la MEL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si d'autres remarques sont à ajouter à la délibération.

Madame Roubaud demande si les remarques précédentes seront bien indiquées dans la délibération. Monsieur le Maire assure que les prescriptions seront ajoutées.

Monsieur le Maire aborde le sujet des ERL (Emplacements Réservés Logements). Monsieur le Maire rappelle que les ERL ont été vus en commission urbanisme du 8 juin :

- ERL 1 - 117 rue Poincaré – Parcelle AC74 – programme d'environ 3 maisons individuelles (accession sociale - PSLA) ;
- ERL2 - 141 rue Poincaré – Parcelle AC 186 – programme d'environ 4 maisons individuelles (PSLA) ;
- ERL3 – 153 Rue Poincaré - magasin équitation + fonds de jardin, annexes – Parcelles AE 383, 384, 385, 386 – programmation d'environ 3 maisons individuelles (accession sociale PSLA) ; «
- ERL4 – 10 bis Rue d'Ennetières - Parcelles AE 470, AE 22 et 23 – Programmation d'environ 3 maisons individuelles (accession sociale PSLA) ;

Monsieur le Maire s'engage à prendre rendez-vous avec les personnes concernées par les ERL. Les ERL permettent de protéger la commune de la construction éventuelle d'un collectif.

Madame Udry comprend que Monsieur le Maire puisse préempter mais se demande si la préemption fonctionne également pour la construction éventuelle d'un collectif.

Monsieur le Maire confirme qu'il est possible de préempter si un projet collectif voit le jour.

Monsieur le Maire évoque la situation du 117 rue Poincaré avec la possibilité de 3 maisons individuelles en PSLA (Prêt Social Location Accession). Monsieur le Maire souligne que les communes sont en demande de logement PSLA sans pour autant lutter contre le collectif.

Monsieur le Maire indique qu'un protocole tripartite sera signé dans lequel sera indiqué le projet afin d'éviter les divisions parcellaires ou la construction d'un collectif. Il est possible que la valeur du terrain diminue mais sans complètement léser le propriétaire.

Monsieur le Maire précise que pour le 10 b rue d'Ennetières, 3 à 4 maisons en PSLA sont faisables.

La délibération reprendra l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance : 20h30